

**Dans ce document, le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte*

Le Conseil s'engage à offrir un milieu d'apprentissage et de travail accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire qui respecte la diversité et favorise un sentiment d'appartenance. Chaque élève et membre du personnel du conseil scolaire a le droit d'apprendre et de travailler dans un milieu qui favorise l'égalité des chances, la dignité et le respect.

Le Conseil est également tenu de protéger tous les élèves et les membres du personnel contre l'intimidation, le harcèlement, la discrimination et la violence et les menaces dans le cadre des activités du FrancoSud. Tous les intervenants liés au FrancoSud, y compris les conseillers scolaires, les employés, les élèves, les parents, les bénévoles, les entrepreneurs et les visiteurs, doivent partager la responsabilité d'éliminer l'intimidation, la discrimination, le harcèlement, la violence et les menaces.

Le Conseil interdit les comportements d'intimidation, de harcèlement, de discrimination, de violence et de menaces fondés sur la race, les croyances religieuses, la couleur, le genre, les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, l'ascendance, le lieu d'origine, l'état matrimonial, la source de revenu, le statut familial, les principes, l'orientation sexuelle ou la citoyenneté. Le Conseil s'attend à ce que les élèves et les employés bénéficient d'un environnement où de tels comportements peuvent être signalés sans crainte et que ces comportements allégués fassent l'objet d'une enquête rapide et respectueuse.

Plus précisément:

1. Le Conseil reconnaît sa responsabilité d'assurer des milieux d'apprentissage et de travail accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires pour tous les élèves et les employés. Il reconnaît l'importance du bien-être émotionnel, social, intellectuel et physique des élèves et des membres du personnel pour leur réussite, qu'elle soit scolaire ou professionnelle. Le Conseil s'attend à ce que les élèves et les employés respectent leur code de conduite respectif.
2. Le Conseil s'attend de tous les conseillers, employés, élèves, parents, bénévoles, visiteurs et entrepreneurs qu'ils adhèrent à cette politique et la soutiennent.
3. La présente politique couvre le comportement observé non seulement dans les écoles du FrancoSud, mais aussi lors de toute fonction scolaire. Elle s'applique que le contact soit en personne, par téléphone, courrier électronique, sur les médias sociaux, Internet ou Intranet, ou par tout autre moyen de communication et comprend, sans toutefois s'y limiter, les menaces, le harcèlement, l'intimidation, la discrimination ou l'agression, de quelque façon que ce soit, envers toute personne au sein de la communauté scolaire, y compris les comportements agressifs tels que les messages haineux en ligne et les sites Web créés au domicile de l'élève ou de l'employé, ou dans d'autres contextes.
4. Le Conseil encourage le signalement à un adulte responsable ou à un superviseur, selon le cas, de tous les incidents impliquant des menaces, de l'intimidation, du harcèlement, de la discrimination et de la violence, peu importe l'identité de la personne dont on allègue un comportement inapproprié.
5. Le Conseil soutient la création de regroupements d'élèves et d'activités dirigées par des élèves qui font la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, y compris, mais sans s'y limiter, les alliances gays-hétéros,

les alliances queers-hétéros, les clubs de la diversité, les clubs antiracistes et les clubs de lutte contre l'intimidation. Le Conseil soutient également la mise en place d'initiatives et divers outils visant à favoriser un milieu de travail ouvert et inclusif pour ses employés, tel qu'un comité bien-être.

Références légales : Article 8, 31, 33, 35, 35.1, 36, 37, 41, 51, 52, 53, 222 de la [Education Act](#)
[Alberta Human Rights Act](#)
[Teaching Profession Act](#)
[Charte canadienne des droits et libertés](#)
[Code criminel](#)

Adoption: 17 octobre 2023
Révision: